

REPUBLIQUE DU BURUNDI



AUTORITE DE REGULATION DU MARCHE
DES CAPITAUX DU BURUNDI
DIRECTION GENERALE

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/.....935...../F/2024-2025 DU MARCHE
RELATIF A LA FOURNITURE DU MOBILIER DE BUREAU

Date de publication : le 18/10/2024

Date d'ouverture des offres : le 7/11/2024

Octobre 2024

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/235/F/2024-2025 DU MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE DU MOBILIER DE BUREAU

Date de publication : le 19/10/2024

Date d'ouverture des offres : le 2/11/2024

1. Objet du marché

L'Autorité de Régulation du Marché des Capitaux du Burundi invite, par le présent appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous plis fermés, pour **LA FOURNITURE DU MOBILIER DE BUREAU POUR L'AUTORITE DE REGULATION DU MARCHÉ DES CAPITALS DU BURUNDI**.

2. Financement du marché

Le marché est financé sur le Budget Général de l'Etat, exercice 2024-2025 sur la ligne budgétaire de l'Autorité de Régulation des Marchés des Capitaux du Burundi (ARMC).

3. Modalité de passation du marché

La passation du Marché sera conduite par l'Appel d'Offres Ouvert National (AON) tel que défini dans le code des marchés publics du Burundi en vigueur.

4. Allotissement

Le marché est constitué de Cinq (5) lots :

Lot 1 : Fourniture d'une table ronde de la salle des réunions ;

Lot 2 : Fourniture des armoires de bureau

Lot 3 : Fourniture des chaises de bureau

Lot 4 : Fourniture des chaises de la salle des réunions

LOT 5 : Fourniture des tables de bureau de l'ARMC

5. Délai d'exécution

Ces fournitures sont à livrer dans un délai indiqué dans les Données Particuliers d'Appel d'Offres (DPAO) à compter de la date de réception de la lettre signée par toutes les parties, mais, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les conditions juridiques, techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du code des Marchés Publics.

CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

8. Le dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté gratuitement au bureau numéro 312 , tous les jours ouvrables de 8h00min à 12h00min et de 14h30min à 17h30min , à l'Autorité de Régulation du Marché des Capitaux du Burundi sis au Building du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique et pourra être obtenu à l'Autorité de Régulation du Marché des Capitaux du Burundi sur présentation d'un **bordereau de versement d'un montant de cinquante mille francs Burundi (50 000 BIF)** versés sur le **compte numéro CC1003** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'Office Burundais des Recettes(OBR).

Le bordereau de versement fait partie des pièces constitutives de l'offre.

9. Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit et moyennant accusé de réception à la Personne Responsable des marchés Publics à l'Autorité de Régulation du Marché des Capitaux du Burundi en mentionnant la référence du présent marché indiqué en haut de page. L'ARMC répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements relatifs au DAO qu'il aura reçue au plus tard dans les 5jours suivant la date d'ouverture des offres.

10. Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire de soumission dont le montant est fixé à :

Lot 1 : Cinq cents mille francs Burundi (500 000 BIF)

Lot 2 : Deux cents cinquante mille francs Burundi (250 000 BIF)

Lot 3 : Deux cents mille francs Burundi (200 000 BIF)

Lot 4 : Trois cents mille francs Burundi (300 000 BIF)

Lot 5 : Cinq cents mille francs Burundi (500 000 BIF)

Elle sera émise par une banque agréée conformément à l'article 169 du nouveau Code des Marchés Publics et au modèle y relatif en annexe 4 et devra faire partie intégrante de l'offre. Son absence entraînera le rejet pur et simple de l'offre au moment de l'analyse des offres. Elle sera saisie et réalisée en cas de désistement du soumissionnaire en défaut.

11. La garantie est libellée en Francs Burundi. Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours calendriers à compter de la date d'ouverture effective des offres.

12. Les offres doivent être remise à l'Autorité de Régulation du Marché des Capitaux du Burundi sis au Building du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique ,3^{ème} étage, Bureau n° 312.

13. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

LA VALIDITE DES OFFRES

14. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendriers à compter de la date d'ouverture des offres.

DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

15. Toutes les offres doivent être adressées à « **Monsieur le Directeur Général de l'Autorité de régulation du Marché des Capitaux du Burundi** » et déposées à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le 2 / 11 / 2024 à 9h30min.

16. Toute offre déposée après l'heure et la date limite ne sera pas prise en considération.

SEANCE D'OUVERTURE DES OFFRES

17. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, dans l'un des bureaux de l'Autorité de Régulation du Marché des Capitaux du Burundi sis au Building du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, en date du 2 / 11 / 2024 à 10h00, conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics. Un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP assistera à la séance d'ouverture des offres.

ADRESSE

18. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est Autorité de Régulation du Marché des Capitaux du Burundi sis au Building du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, 3^{ème} étage, Bureau 312.

CRITERES DE QUALIFICATION

19. Les exigences en matière de qualification seront la conformité de l'offre technique et de l'offre financière.

Fait à Bujumbura, le 16 / 10 / 2024

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS A
L'AUTORITE DE REGULATION DU MARCHE
DES CAPITAUX DU BURUNDI

